



TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS BRIMBELLE ET MACARON à partir de SEPTEMBRE 2025

QUOTIENT FAMILIAL

La tarification des accueils périscolaires et de loisirs se fait sur la base du quotient familial CAF pour les personnes allocataires CAF, MSA pour les allocataires MSA, ou pour les non-allocataires en fonction des ressources annuelles du foyer fiscal avec pour référence le dernier avis d'imposition. Une mise à jour de ces informations est effectuée en janvier de chaque année à partir de l'avis d'imposition de l'année de référence, de l'attestation CAF/MSA ou du QF CAF auquel la collectivité a accès via son « compte partenaire ». En cas d'absence de cette pièce, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

TARIFICATION SOCIALE DES REPAS

Une tarification sociale des repas est mise en place dans les structures en fonction de votre QF. Dans ce cadre, l'Etat met en place une aide à destination des collectivités par repas servi aux élèves inscrits en primaire, pour le tarif le plus bas. Il est précisé que l'aide ne concerne que l'accueil périscolaire

TARIF REPAS EN FONCTION DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

| Quotient familial | Tranches | Tarif périscolaire | Tarif mercredi et extrascolaire |
|-------------------|-------------|--------------------|---------------------------------|
| QF1 | 0 à 1000 | 1€ | 3,25€ |
| QF2 | 1001 à 1200 | 2,50€ | 3,50€ |
| QF3 | 1201 à 1550 | 3,65€ | 3,65€ |
| QF4 | 1551 à 2000 | 3,75€ | 3,75€ |
| QF5 | >2000 | 5€ | 5€ |

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez-vous au tableau 2 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Les tarifs sont ensuite détaillés dans les tableaux au verso en fonction de votre QF et des différents temps d'accueil.

La facturation se fait sur la base d'une première heure d'accueil indivisible. Le temps de présence est ensuite facturé à la demi-heure. Une dégressivité du tarif de 10% est appliquée à partir du deuxième enfant.

L'accueil périscolaire Maternelle :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h10 – 11h40 à 13h40 – 16h15 à 18h30

L'accueil périscolaire Élémentaire et primaire :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h10 – 11h45 à 13h45 – 16h15 à 18h30

TAUX HORAIRE EN FONCTION DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

| Quotient familial | Tranches | Tarif horaire |
|-------------------|-------------|---------------|
| QF1 | 0 à 1000 | 1,84€ |
| QF2 | 1001 à 1200 | 2,00€ |
| QF3 | 1201 à 1550 | 2,17€ |
| QF4 | 1551 à 2000 | 2,52€ |
| QF5 | >2000 | 3,43€ |